

Information Concours BCE

7 octobre 2020



La BCE - Banque Commune d'Épreuves regroupe 21 écoles de management, toutes membres de la Conférence des Grandes Ecoles, délivrant le grade de Master pour leur programme grande école :

Audencia Business School, Brest Business School, BSB Burgundy School of Business, EM Normandie, EDHEC Business School, emlyon Business School, ESC Clermont, ESCP Business School, ESSEC, Grenoble Ecole de Management, HEC Paris, ICN Artem Business School, INSEEC School of Business & Economics, Institut Mines Telecom Business School, ISC Paris Grande Ecole, ISG International Business School, La Rochelle Business School, Montpellier Business School, SKEMA Business School, South Champagne Business School, TBS

et 3 écoles associées : ENSAE Paris, ENS Paris-Saclay, Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr

LA BCE RENFORCE SES ENGAGEMENTS ETHIQUES VIS-A-VIS DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES DU CONCOURS

Réunies en Conseil BCE le 29 septembre, les écoles de management membres de la BCE réaffirment leur attachement au recrutement sur concours des candidats issus des classes préparatoires et décident de renforcer les mesures destinées à mieux garantir l'égalité de traitement des candidats et à davantage sécuriser le processus de conception des sujets dès le concours 2021.

- **Mise en place d'un Comité éthique BCE**, qui fera appel à des personnalités extérieures, notamment l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche.
- **Elaboration d'une charte éthique BCE** précisant les engagements des différentes parties prenantes du concours. La Charte intégrera en particulier les règles applicables en matière de déclarations d'intérêt et d'application des clauses de confidentialité et de déontologie.
- **Modification du règlement intérieur BCE** pour mieux préciser les rôles respectifs de l'ensemble des acteurs intervenant dans la conception des sujets : écoles conceptrices, Direction des Admissions et Concours, responsables d'épreuves et concepteurs de sujets... Ce document détaille les modalités de fonctionnement de la BCE et a vocation à être périodiquement actualisé.

Suite aux recommandations de l'audit réalisé par l'Inspection générale de la CCI Paris Ile-de-France, en relation avec l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, les mesures suivantes ont également été adoptées :

. Publication systématique des sujets sur le site de la BCE, dès lors qu'un sujet aura été acheminé vers les centres de concours, même en cas de neutralisation et de remplacement par un sujet de secours.

. Révision du processus de recrutement et de suivi des concepteurs de sujets, ainsi que des critères d'expertise et d'éthique attendus afin de permettre une rotation plus fréquente et sécurisée desdits concepteurs.

. Engagement systématique par écrit de respecter les dispositions de la charte éthique BCE par les responsables d'épreuves, concepteurs de sujets, cobayeurs et toute autre personne pouvant avoir connaissance des sujets avant les épreuves de concours.

Ces différentes mesures seront mises en œuvre d'ici la fin de l'année 2020 en vue du concours 2021.



Christian CHENEL
Directeur des Admissions et Concours (DAC)

cchenel@cci-paris-idf.fr - 01 39 67 58 12

www.concours-bce.com

La BCE - Banque Commune d'Épreuves est administrée par la Direction des Admissions et Concours
de la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile-de-France

